Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 35 (1989)

Heft: 5

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AFFAIRES FEDERALES

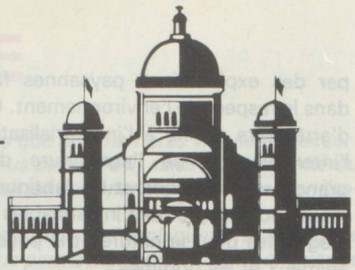

Questions militaires

L'aviation militaire suisse a 75 ans

L'aérodrome de Payerne a ouvert récemment ses portes au public. « Popay 89 » (portes ouvertes à Payerne) marque l'ouverture d'un cycle de manifestations célébrant les 75 ans de l'aviation militaire suisse et les 25 ans de la Patrouille suisse.

Exposition des avions actuellement en service, démonstrations au sol, présentations en vol — notamment du nouvel avion d'entraînement « Hawk » —, attaques simulées par des chasseurs-bombardiers : le programme sera réalisé par l'école de recrues d'aviation et une troupe de milice effectuant son cours de répétition sur l'aérodrome militaire. Les évolutions de la Patrouille suisse y mettront un point final.

L'armée suisse cherche des instructeurs qualifiés

L'armée suisse est à la recherche d'instructeurs. Au début 1989, il en manquait 340. Pour faire face à ce défi, il faut améliorer l'image de marque de la profession et la rendre plus attrayante pour intéresser les plus qualifiés. C'est ce qu'a déclaré à la presse le commandant de corps Rolf Binder, chef de l'instruction de l'armée à la caserne de Drognens près de Romont. Rolf Binder envisage un prolongement de la formation et s'est fixé comme but la reconnaissance officielle de la profession d'officier instructeur par la remise d'un diplôme universitaire reconnu.

L'armée doit faire face à un besoin de 2 040 officiers et sous-officiers instructeurs. Un groupe de travail chargé d'analyser les problèmes posés par la profession d'instructeur, placé sous la présidence du conseiller national Peter Hess chiffrait le besoin à 1966 postes fixes. En outre, compte tenu de la période finale d'anciens systèmes et notamment du remplacement du char Centurion par le char 87 LEO ou le remplacement du canon anti-char 10,6 cm BAT par le chasseur de chars TOW Piranha, le besoin en postes fixes s'est élevé de 74 unités. L'armée dispose d'exactement 1 700 instructeurs, il en manque par conséquent 340, a précisé le commandant de corps Binder.

Les mesures envisagées touchent trois secteurs : les effectifs, le domaine individuel et l'environnement social. Au niveau des effectifs, des succès ont été remportés. Entre 1982 et 1988, les départs ont été compensés et 119 personnes supplémentaires ont été engagées. Par ailleurs, au début 1989, les conditions matérielles ont été légèrement revalorisées par une augmentation des salaires de 5 %. Mais l'effort essentiel doit porter sur la formation, car ce n'est qu'en rendant une profession attirante que l'on parvient à soulever l'intérêt des mieux qualifiés. L'enjeu est trop important, nous ne pouvons nous contenter du second choix, a souligné Rolf Binder.

Heinz Häsler nouveau chef de l'état-major général

Le Conseil fédéral a nommé au poste de chef de l'état-major général Heinz Häsler, actuellement commandant du corps d'armée de campagne 2. Il l'a préféré au candidat romand, Jean-Rodolphe Christen, commandant du 1er corps d'armée. Selon le conseiller fédéral Kaspar Villiger, ce dernier pourrait devenir dans deux ans chef de l'instruction.

M. Villiger, qui s'exprimait lors d'une conférence de presse, a motivé ce choix par le fait que M. Häsler a une grande expérience du Département militaire fédéral. Il ne sera en fonction que trois ans, ce qui n'est « pas idéal », mais le Conseil fédéral est persuadé d'avoir fait le meilleur choix. Et pour assurer de nouveau une représentation romande au sommet de l'armée, il a prévu de nommer dans deux ans Jean-Rodolphe Christen chef de l'instruction pour succéder à Rolf Binder.

Corps suisse d'aide en cas de catastrophes : et le nucléaire ?

Le Corps suisse pour l'aide en cas de catastrophe (ASG) peut-il être engagé pour des catastrophes ayant pour origine l'atome ou des accidents d'origine chimique ? Le nouveau chef du Corps, en exercice depuis novembre dernier, Charles Raedersdorf, s'emploie à examiner la question avec des spécialistes. Il l'a indiqué, à Berne, en présence du Conseiller fédéral René Felber, chef du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), à l'occasion de la journée annuelle de l'ASC. Plusieurs centaines de volontaires de l'ASC ont participé à la manifestation (le corps en compte 1 400). M. Felber a loué leur engagement. L'aide en cas de catastrophe est la manifestation, fortement ancrée dans le peuple suisse, de la solidarité traditionnelle manifestée par notre pays. Sans prendre en considération des problèmes idéologiques, à propos de l'Arménie notamment, la Suisse, grâce à son statut d'Etat neutre, est en mesure de fournir son aide à tous ceux qui en ont besoin.

Les catastrophes naturelles ne cessent de se multiplier et, en dépit des progrès de la science, notre siècle n'est pas plus épargné que les précédents. Bien au contraire, notre civilisation moderne a engendré de nouvelles menaces qui nous rendent plus vulnérables encore.

Le chef de l'ASC, Charles Raedersdorf, a exprimé son désir d'analyser les possibilités d'intervention de l'ASC dans l'hypothèse de catastrophes d'origine nucléaire ou chimique (A/C). Des spécialistes A/C de l'armée pourraient être mis à contribution, a-t-il déclaré. Outre un groupe A/C, M. Raedersdorf se propose de mettre sur pied trois unités spécialisées nouvelles dans le domaine de la prévention, de l'information et du sauvetage. Le but de l'opération est la conduite d'opérations plus rapides. De nouveaux volontaires sont nécessaires au niveau de l'état-major en particulier. Pour des missions à long terme, du personnel supplémentaire se révèle aussi indispensable.

M. Raedersdorf a enfin indiqué que l'Union soviétique et l'Autriche allaient envoyer des délégations pour s'informer, cette année, des méthodes d'intervention de l'ASC. Dans ces deux pays, on se propose de mettre sur pied des corps d'intervention similaires.

Des «bérets bleus» suisses en Namibie

Près de 150 volontaires suisses pour l'ONU — des hommes et des femmes de 19 à 60 ans — ont achevé fin mars un cours d'instruction à la caserne des troupes sanitaires de Moudon. Ils font partie de l'unité médicale suisse qui soutiendra le Groupe d'assistance des Nations Unies chargé de contrôler la période de transition politique en Namibie (GANUPT).

Au terme d'un cours sanitaire préparatoire de deux semaines, les représentants des départements fédéraux des Affaires étrangères et militaires ont précisé que les volontaires suisses partiraient au rythme d'un détachement par semaine et que les 150 premiers participants seraient à pied d'œuvre prochainement. Ils passeront au moins quatre mois en Namibie, puis d'autres prendront la relève. La mission suisse devrait durer une année, avec au total 600 participants, sous l'autorité du divisionnaire

André Huber. Elle coûtera près de 50 millions de francs.

Les hommes et les femmes de l'unité médicale suisse portent un uniforme spécial vert olive, orné d'un macaron de l'ONU et d'un autre à croix blanche, et sont coiffés d'un béret bleu. Ils appartiendront à une assistance sanitaire au corps de surveillance des Nations Unies — environ 4 600 militaires et 1 500 civils — qui contrôlera les élections en Namibie et le passage de ce nouvel Etat de l'administration sud-africaine à l'indépendance.

Manifestation nationale contre Superphénix : Le Conseil fédéral doit se prononcer pour l'arrêt de la centrale

Le Conseil fédéral doit utiliser tous les moyens politiques et juridiques pour contraindre les autorités françaises à arrêter définitivement la centrale nucléaire de Superphénix à Creys-Malville. Telle est la résolution qui a été remise au conseiller fédéral Adolf Ogi à Berne dans le cadre de la manifestation nationale contre Superphénix.

Une résolution sera également adressée à l'ambassadeur de France l'invitant à témoigner, auprès du Gouvernement français, du divorce entre la population suisse et le Conseil fédéral.

Lors d'une conférence de presse, à Berne, les organisateurs de la manifestation, ContrAtom Genève et la Conférence suisse pour l'arrêt des centrales nucléaires, ont adressé de vifs reproches au conseiller fédéral Ogi. La commission d'experts suisses qui a présenté son rapport ne comprenait aucune personne critique par rapport à l'énergie nucléaire et n'a fait que reprendre les thèses françaises, a précisé Pierre Lehmann de l'Appel de Genève. M. Ogi a ainsi « trahi » la population genevoise et ses autorités mais aussi le peuple suisse dans son ensemble, massivement antinucléaire depuis la catastrophe de Tchernobyl, a déclaré Alain Cudet, de ContrAtom Genève.

Les organisateurs de la manifestation demandent par conséquent la dissolution de cette commission et son remplacement par une commission chargée d'évaluer la sécurité de Superphénix. La moitié des membres de cette nouvelle commission devrait être désignée par les associations antinucléaires et de protection de l'environnement.

Dans une résolution qui sera remise à l'ambassade de France, les organisateurs demandent au Gouvernement français de lever le secret militaire touchant les documents ayant trait à la sécurité de la centrale de Creys-Malville. Ils souhaitent que l'ambassadeur favorise une rencontre entre des membres du gouvernement, le premier ministre Michel Rocard de préférence, et des délégués d'associations antinucléaires. Enfin, le Gouvernement français doit accorder l'effet suspensif, c'est-à-dire l'arrêt de Superphénix, tant que le rapport sur la sécurité n'est pas terminée et tant qu'un large débat démocratique n'a pas eu lieu.

La Suisse au troisième Sommet de la francophonie

Le Conseil fédéral a décidé que la Suisse participera à part entière au troisième Sommet de la francophonie, qui aura lieu à Dakar du 24 au 26 mai. La délégation suisse sera conduite par M. Klaus Jacobi, Secrétaire d'Etat au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).

Le déroulement des deux premiers Sommets (Paris en 1986 et Québec en 1987) a démontré — relève un communiqué du DFAE — que les réserves que la Suisse formule sur le volet politique des Sommets ne l'empêchent pas de participer pleinement à de telles conférences non institutionnalisées, dont l'essentiel du contenu porte sur la concertation internationale dans des domaines qui intéresse aussi la Suisse (coopération scientifique et technique, éducation et formation, culture, coopération au développement, etc.)

La délégation comprendra notamment M. Jean Cavadini, conseiller d'Etat neuchâtelois, président de la Conférence suisse, des directeurs de l'instruction publique, M. François Couchepin, Vice-chancelier de la Confédération, M. Pierre Barraz, ambassadeur de Suisse au Sénégal et M. Jean-Jacques de Dardel, chef du service de la francophonie au DFAE.

La Suisse participe déjà à divers projets francophones institués par les précédents Sommets : coopération dans le domaine de la formation en agriculture et en énergie, publication de livres de poche et d'ouvrages universitaires, TV5, échanges d'actualités francophones, concertation du réseau des industries de la langue.

Le communiqué souligne que cette coopération va se poursuivre : « c'est le rôle non seulement des autorités fédérales, mais aussi des cantons et des milieux privés concernés que de participer aux initiatives concrètes prises dans le cadre de la francophonie, qui répondent à nos intérêts communs à long terme ».

Nouveau directeur de l'Office fédéral de la propriété intellectuelle

Le Conseil fédéral a choisi le nouveau directeur de l'Office fédéral de la propriété intellectuelle (OFPI) en la personne de M. Roland Grossenbacher, 39 ans, actuellement suppléant du directeur. Il succède à M. Jean-Louis Comte, qui était directeur de l'OFPI depuis mai 1985.

M. Grossenbacher est au service de l'OFPI depuis 1976. Il a participé à de nombreuses réunions internationales, s'occupant notamment de la préparation d'un accord mondial sur la protection des circuits intégrés. Spécialiste des questions de droit d'auteur, il est chargé de cours à l'Université de Fribourg.

Réorganisation de l'Office fédéral de la culture

Le Conseil fédéral a décidé de réunir dans un nouvel Office fédéral de la culture trois entités aujourd'hui distinctes : le Musée national suisse, la Bibliothèque nationale, et l'actuel Office fédéral de la culture dont le directeur, Alfred Defago, prendra la tête du nouvel organisme. Les archives fédérales ont été écartées de cette réorganisation qui prendra effet le 1er juillet prochain.

Cette mesure s'inscrit dans l'examen global des tâches et des structures du Département fédéral de l'intérieur, et répond en grande partie aux propositions de la maison McKinsey à Zurich, qui avait conçu ce programme partiel dans le cadre du projet visant à améliorer l'efficacité de l'administration fédérale. La réorganisation permet d'une part de décharger le chef du département, d'autre part de mieux coordonner les activités culturelles. La nouvelle entité comprendra quelque 290 collaborateurs.

Déclaration d'impôts : Les Suisses se font parfois tirer l'oreille

Les contribuables de tous les cantons avaient, en général, jusqu'à fin mars pour remplir et présenter leur déclaration d'impôts. Ce qui signifie, pour le contribuable, quelques bonnes heures de mauvaise humeur, et pour le taxateur, quelques bonnes heures supplémentaires de travail. Un sondage de l'ATS a montré que la moitié à peine des déclarations parvenaient au fisc dans les délais. Rappels, avertissements, amendes ou menaces de taxations d'office pleuvent sur les contrevenants.

Chaque année pour une minorité de cantons — Genève, Neuchâtel, Jura, récemment, par exemple — chaque deux ans pour une majorité, le même scénario se rejoue : l'Etat réclame des renseignements détaillés sur le revenu et la fortune. Les personnes physiques avaient généralement jusqu'à fin mars pour remettre leur pensum, les délais sont en général prolongés pour les personnes morales.

Un sondage de l'ATS dans divers cantons a montré qu'à première vue, le fisc estimait la ponctualité des Suisses plutôt bonne à très bonne. A y regarder de plus près, la situation apparaît moins rose.

Par exemple, le fisc de Bâle-Ville avoue que seul un tiers des contribuables remettent leur déclaration dans les délais. Un mois plus tard, ils ne sont toujours que 50 %. Dans les cantons de Nidwald et de Zoug, plus de la moitié des contribuables laissent passer l'échéance. Les Argoviens et les Schwyzois font preuve d'un peu plus de ponctualité, ne serait-ce parce que ces cantons offrent un bonus aux contribuables ponctuels. A Neuchâtel, la ponctualité est assez bonne. Dans le canton de Vaud, la grande majorité des déclarations sont remises dans les délais.

Les demandes de prolongations sont-elles accordées « exceptionnellement », comme aime à le rappeler l'autorité fiscale ? Pas vraiment. Les fiduciaires et les experts comptables, qui font de fructueuses affaires en remplissant les déclarations d'impôts de tiers, obtiennent facilement ces prolongations. A Genève, la majorité des contribuables demandent un délai prolongé. A l'administration fiscale d'une grande commune schaffhousoise, on fait remarquer que le nombre de déclarations remplies par des tiers augmente chaque année.

Les contribuables retardataires — « toujours les mêmes », remarque-t-on à Uri — risquent partout la même chose : rappels successifs, et si ça ne suffit pas, amende voire taxation d'office du revenu et de la fortune. A Bâle, le premier rappel est déjà assorti d'une taxe de dix francs. Les amendes peuvent atteindre des montants à quatre chiffres et correspondent, grosso modo, au revenu imposable. A Neuchâtel, ces amendes peuvent même aller jusqu'à 10 000 francs.

Ces amendes d'ailleurs peuvent représenter pour l'Etat une mane bienvenue. Dans le canton de Fribourg, par exemple, la dernière période de taxation des quelque 120 000 contribuables a produit 2 800 amendes entre 20 et 5 000 francs, soit un apport de 540 000 francs pour le fisc. Le canton du Tessin compte chaque deux ans sur un montant avoisinant le million de francs.

L'estimation d'office se fait, selon l'administration fiscale zurichoise, généralement de manière que le contribuable n'y trouve pas son compte. A Neuchâtel, les données de la précédente période de taxation sont augmentées de 10 %. Genève connaît le même système, mais à partir de la deuxième estimation d'office, le taux d'augmentation passe à 25 %.

Dans presque tous les cantons, l'année de taxation est une année d'intense travail. Alors que le canton de Glaris engage des « auxiliaires », les taxateurs valaisans font des heures supplémentaires le soir et le week-end. Dans certains cantons, les contribuables peuvent compter sur une assistance officielle : dans les cantons de Schwyz et de Nidwald, une ligne téléphonique « fiscale » est ouverte durant deux samedis. L'administration fiscale bernoise a été la seule à déclarer qu'année de taxation ou année sans, le travail était le même : il reste de toute façon les recours à traiter.

Le passeport suisse à 93 ans

Il n'y a pas d'âge pour devenir Suisse ! Parmi les 203 dossiers de naturalisation que le Gouvernement vaudois soumettra en mai au Grand Conseil figurent plusieurs candidats très âgés. Le doyen est un ressortissant yougoslave de 93 ans, sans papiers nationaux, domicilié depuis trente ans dans la région lausannoise.

Pour ce qui est des jeunes candidats dits de la « deuxième génération » leur nombre reste stable et ne représente que 42 % de l'ensemble des demandes, relève le préavis du Conseil d'Etat. Celui-ci espère maintenant que la simplification de la procédure de naturalisation adoptée en novembre par le parlement cantonal entraînera une augmentation de ces demandes.

Les candidats représentent 35 nationalités. La proportion de requérants originaires de la Communauté européenne n'est plus que de 50 %, contre 70 à 80 % ces dernières années. En revanche, les candidats originaires d'Afrique et d'Asie sont en augmentation sensible, particulièrement ceux du Moyen-Orient, qui représentent le tiers du total.

La Suisse ne doit pas oublier ses chômeurs

A l'heure où le marché du travail passe pour pratiquement asséché, la Suisse a trop tendance à oublier ses chômeurs. Pourtant, 20 000 à 70 000 personnes — les statistiques sont déficientes — sont à la recherche d'un emploi, souvent depuis longtemps. L'oeuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) a lancé à Berne un appel aux communes afin qu'elles renflouent son fonds d'aide aux chômeurs (Essor).

Pour l'économie suisse, le chômage n'est pas un problème : le taux officiel n'atteint que 0,7 %. Mais la statistique ne tient compte ni de ceux qui ont épuisé leur 250 jours de droit aux prestations de l'assurance, et sont rejetés à l'assistance publique, ni des nombreuses femmes désireuses de réintégrer la vie professionnelle après avoir élevé leurs enfants.

Pour les personnes touchées, la situation est dramatique : elle signifie peur, isolement, pauvreté. Ce sont avant tout des gens relativement âgés — dès 40 ans ! — de faible qualification professionnelle, ainsi que des handicapés physiques ou psychiques. Loin d'améliorer leur sort, la situation économique généralement favorable ne fait que l'aggraver en les marginalisant : ce n'est pas d'eux qu'on a besoin, mais de personnel très qualifié.

Sortir de ce « cercle infernal » exige une aide : sinon sous la forme d'un emploi immédiat, du moins par une amélioration de la formation ou la participation à un programme d'occupation. Comme l'a déclaré la conseillère nationale Angéline Frankhauser (PS/BL), secrétaire centrale de l'OSEO, l'action des pouvoirs publics est bien trop restrictive dans ce domaine : ainsi, l'assuranche-chômage de 1 %. Quant à « l'offensive de formation » promise par l'OFIAMT, il est à craindre qu'elle se concentre sur les qualifications hautement spécialisées.

Créé en 1985 par l'OSEO, le fond Essor vise à aider les chômeurs là où les autorités n'interviennent pas. Il s'agit notamment de programmes combinant travail utile et formation pour de petits groupes de chômeurs. Pour pouvoir étoffer cette action, notamment en Suisse romande, et innover aussi dans le social, l'organisation a besoin de plus d'argent. C'est pourquoi elle appelle les 600 communes les plus grandes et les plus riches de Suisse à lui verser une contribution d'un franc par habitant.

« Frilosités » de la Suisse : Mise en garde du président Delamuraz

La Suisse est menacée de se retrouver assise entre deux chaises, a déclaré en substance M. Jean-Pascal Delamuraz, Président de la Confédération, lançant une mise en garde contre des contradictions et des « frilosités » qui risquent de lui porter préjudice dans un temps de grandes mouvances internationales. S'exprimant devant le Cercle de la presse de Lausanne, il a rappelé à « une prise de conscience intérieure sans laquelle il n'y aura pas de rayonnement extérieur ».

Entre Oslo, où il vient de participer au sommet de l'AELE, et Bruxelles, où l'AELE a rencontré la CEE, M. Delamuraz a constaté que la Suisse n'échappait pas à une internationalisation croissante des affaires. Les Suisses, condamnés au dialogue, doivent « cesser de se comporter en maîtres d'école donneurs de leçons ». Plutôt que se « contempler le nombril », ils doivent mieux acquérir le sens de la solidarité et de la réciprocité.

Tiraillée entre des forces centrifuges et centripètes, la Suisse doit retrouver un équilibre, a ajouté le chef du Département fédéral de l'économie publique (DFEP). Plus que par l'européanisation et la mondialisation, elle est menacée par l'affaiblissement de ses éléments de cohésion, devenus parfois défaillants. « Le relâchement des liens intérieurs peut rendre périlleux le développement des liens extérieurs et, paradoxalement, nous conduire à nous replier sur nous-mêmes ».

Enfin, M. Delamuraz a invité ses compatriotes à faire eux-mêmes ce qu'ils disent et non à dire aux autres ce qu'ils doivent faire.

Réflexe européen : Démantèlement anticipé des droits de douane à l'égard de l'Espagne

Le Conseil fédéral a décidé de supprimer à partir du 1er juillet 1989 tous les droits de douane résiduels sur les importations de produits industriels en provenance d'Espagne. L'échéance de ce démantèlement tarifaire était en principe fixée au 1er janvier 1993, selon les protocoles additionnels signés suite à l'adhésion de l'Espagne à la CE.

L'accélération de l'abolition définitive des droits de douane permet de faciliter l'intégration de l'Espagne dans l'espace économique européen et donne une réponse positive aux demandes de la Commission des CE envisagées au titre de la cohésion dans son rapport du mois de novembre 1988. Cette mesure fait l'objet de protocoles additionnels annexés aux accords de libre-échange conclus entre la Suisse d'une part, la CE et les Etats membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier d'autre part.

Depuis le 1er janvier 1989, la Suisse et les pays de l'AELE ont déjà suspendu les droits de douane de 2 % au moins ad valorem sur les importations espagnoles.